



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 61001

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'interdiction de l'utilisation de la crème solaire dans une école maternelle. Pour permettre la cicatrisation d'une griffure, des parents d'une élève souhaitaient que leur fille porte un chapeau et mette une crème solaire (écran total) avant chaque sortie au soleil notamment lors des récréations. La direction de l'école et l'inspection de l'éducation nationale se sont opposés catégoriquement à l'emploi de crème solaire au motif qu'aucun texte ne permettait l'utilisation d'une crème solaire et qu'il s'agit d'un produit cosmétique pouvant provoquer des allergies. Alors que les conséquences de brûlure de la peau peuvent être graves pour les enfants et que l'OMS a publié des recommandations prônant l'utilisation d'écrans solaires en milieu scolaire, il lui demande s'il est prévu de revenir sur cette interdiction.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61001

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6076

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)